



*On est tous handballeurs*



**REGLEMENT PARTICULIER**  
**2015 – 2016**  
**COUPE DE LORRAINE**  
**Trophée Henry LEFORESTIER**

Retrouvez ce guide sur

[www.lorraine-handball.com](http://www.lorraine-handball.com)

## SOMMAIRE

1. PARTICIPANTS .....	3
1.1. Engagements.....	3
1.2. Joueurs (ses) habilité(e)s à participer et listes relatives aux équipes multiples d'un même club	3
2. FORMULE DE LA COMPETITION .....	3
2.1. Calendrier .....	3
2.2. Choix des terrains.....	5
2.3. Principes généraux.....	5
2.4. Principes particuliers.....	5
2.5. En cas d'égalité à l'issue du temps règlementaire.....	5
2.6. Limitations.....	6
3. REGLEMENTS FINANCIERS .....	7
4. ATTRIBUTION DU TROPHEE .....	7
5. CAS NON PREVUS.....	7

# Trophée « Henry LEFORESTIER »

Ce règlement particulier concerne :

- La coupe de Lorraine senior masculins
- La coupe de Lorraine senior féminines

## 1. PARTICIPANTS

### 1.1. Engagements

La compétition est ouverte sur :

- Engagement obligatoire des clubs disputant les championnats régionaux féminins de Prénational et Excellence et les championnats régionaux masculins de Prénational, Excellence et Honneur.
- Engagement volontaire des clubs disputant les championnats départementaux et nationaux féminins et masculins

Les clubs participants aux championnats régionaux peuvent ne pas s'engager en coupe de Lorraine en le signifiant lors de leur engagement. Les droits d'engagement restent, dans tous les cas, acquis à la Ligue Lorraine de handball.

La date limite d'engagement est fixée au 31 juillet 2015 et la liste définitive des clubs engagés sera diffusée aux clubs. En cas de litige, les clubs disposeront de deux semaines pour poser réclamation auprès de la COC régionale.

### 1.2. Joueurs (ses) habilité(e)s à participer et listes relatives aux équipes multiples d'un même club

Un(e) joueur (se) ayant évolué dans une équipe de niveau National, Prénational, Excellence ou Honneur sur un total de 7 rencontres ou plus, ne peut pas jouer dans une équipe de niveau inférieur.

Un(e) joueur (se) ayant évolué dans un niveau de jeu inférieur peut évoluer dans une équipe de niveau supérieur.

Un club disposant de plusieurs équipes inscrites dans la même compétition devra fournir pour chacune de ses équipes, une liste de 7 joueurs (ses) avant le premier tour de la compétition.

Ces 7 joueurs (ses) ne pourront évoluer durant toute la compétition que dans une seule équipe du club engagé.

## 2. FORMULE DE LA COMPETITION

### 2.1. Calendrier

Le nombre de tours ainsi que la date et la forme des 1/2 et finales, seront variables en fonction du nombre de clubs engagés et des résultats de la Coupe de France régionale et départementale.

Aucune date de championnat ne peut être programmée sur une date de coupe de Lorraine, à l'exception des reports pour les clubs éliminés de la compétition.

Les rencontres sont déterminées par tirage au sort intégral à chaque tour. (Voir cependant paragraphe 2.1.3 : disposition spécifique au 3ème tour du 20/21 février)

### 2.1.1. Calendrier masculin

- 24-25 octobre 2015 : 1/64<sup>ème</sup> finale
- 16-17 janvier 2016 : 1/32<sup>ème</sup> finale
- 20 -21 février 2016 : 1/16<sup>ème</sup> finale
- 2-3 avril 2016 : 1/8<sup>ème</sup> finale (ou 1/4 de finale)\*
- 30 avril 1<sup>er</sup> mai 2016 : 1/4 finale (et/ou 1/2 de finale)\*
- 11/12 juin 2016 : Finale sur site unique

\* NOTA : Voir paragraphe 2.1.3, ci-dessous.

### 2.1.2. Calendrier féminin

- 24-25 octobre 2015 : 1/32<sup>ème</sup> finale
- 16-17 janvier 2016 : 1/16<sup>ème</sup> finale
- 20-21 février 2016 : 1/8<sup>ème</sup> finale (ou 1/4 de finale)\*
- 2-3 avril 2016 : 1/4 finale (et/ou 1/2 de finale)\*
- 11/12 juin 2016 : Finale sur site unique

\* NOTA : Voir paragraphe 2.1.3, ci-dessous.

### 2.1.3. Organisation des 1/4 et 1/2 finales si équipes encore qualifiées en Coupe de Lorraine ET Coupes de France régionale ou départementale.

En fonction des résultats des coupes de France régionale et départementale et des équipes encore qualifiées (ou non) en Coupe de Lorraine, il pourra s'avérer nécessaire d'organiser un tour supplémentaire pour réintégrer ces équipes lors des ¼ de finale de Coupe de Lorraine (Voir aussi paragraphe 2.1.4, ci-dessous). Si c'était le cas, ces équipes étant obligatoirement réintégrées au tour suivant, il serait alors prévu d'organiser les 1/4 et 1/2 finales dans la même journée. Le tirage au sort des ¼ de finale déterminerait alors les ½ finales (sauf en cas d'organisateur unique des quatre 1/4 de finale et des deux 1/2 finales, auquel cas il serait procédé à un tirage au sort à l'issue des 1/4 de finale).

Si un club se propose pour l'organisation des quatre 1/4 de finale, sous réserve que les conditions d'organisation soit satisfaisantes (minimum 2 salles, proches) la COC pourra décider de lui attribuer cette organisation. Dans le cas contraire, le lieu serait choisi en fonction de l'ordre du tirage au sort du 1<sup>er</sup> et du 3<sup>ème</sup> 1/4 de finale, corrigé en fonction du niveau des clubs (voir paragraphe 2.2.). Si les clubs du 1<sup>er</sup> et/ou du 3<sup>ème</sup> 1/4 de finale ne peuvent organiser, il serait alors fait appel aux clubs du 2<sup>ème</sup> et/ou 4<sup>ème</sup> 1/4 de finale, suivant les mêmes critères.

Il est évident qu'en fonction du nombre de clubs encore qualifiés en Coupe de France et Coupe de Lorraine, certains 1/4 de finales pourraient comporter des exempts.

#### **2.1.4. Cas particuliers des équipes engagées simultanément en Coupe de Lorraine ET Coupes de France régionale ou départementale**

**La date du 20/21 février est aussi une date de Coupe de France régionale et départementale.**

**En conséquence**, les équipes engagées en Coupe de France régionale et en Coupe de Lorraine, et encore qualifiées dans les deux compétitions, seront automatiquement qualifiées pour le tour suivant de la Coupe de Lorraine, en application de l'article 3.7, alinéa 5 du Guide des compétitions FFHB 2015-2016 relatif à la Coupe de France régionale.

Cette mesure est étendue aux équipes engagées en Coupe de France départementale et en Coupe de Lorraine, et encore qualifiées dans les deux compétitions.

Pour la Coupe de Lorraine 2015-2016, cette disposition ne s'applique donc qu'à ce tour, les équipes n'ayant pas à jouer deux matchs dans le même week-end pour les autres tours.

#### **2.2. Choix des terrains**

La rencontre se joue dans le club qui évolue au niveau le moins élevé. En cas de deux clubs de même niveau, le club recevant est le club qui est tiré au sort en premier lors du tirage au sort de la Coupe de Lorraine.

Aucun report n'est possible, même pour cause de joueurs sélectionnés. Si un club recevant ne dispose pas de salle 15 jours avant la rencontre, le match sera inversé.

Le lieu des finales sera fixé par le BD ligue (lieu de l'AG régionale ou sur candidature).

#### **2.3. Principes généraux**

En masculin, les rencontres du premier tour (1/64<sup>ème</sup> finale) opposent toutes les équipes inscrites.

En féminin, les rencontres du premier tour (1/32<sup>ème</sup> finale) opposent toutes les équipes inscrites.

Les finales masculines et féminines se joueront si possible sur un même site.

Ces finales se joueront sur un terrain choisi par la COC sur candidature des clubs avant le 31 décembre 2015, et si possible en lien avec le lieu de l'AG de ligue. Un cahier des charges pour cette organisation est établi.

#### **2.4. Principes particuliers**

La formule de la compétition est basée sur le principe de l'élimination directe en match simple.

#### **2.5. En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire**

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, les équipes sont départagées selon les modalités de classement suivantes :

- Une ou des séries de tirs aux buts de la manière suivante :

### **Première série de tirs au but**

Avant les jets de sept mètres, chaque équipe désigne à l'arbitre, à l'aide des numéros de maillots les **cinq joueurs** habilités qui effectueront chacun un tir, en alternance avec l'adversaire. L'ordre des tireurs est laissé au choix des équipes.

Les autres tireurs et gardiens de but de chaque équipe doivent pendant la séance des jets être positionnés au centre du terrain.

Les gardiens de but peuvent être sélectionnés et remplacés librement.

Les gardiens de but peuvent être tireurs et les tireurs gardien de but (obligation de port de chasuble).

Les arbitres désignent le but dans lequel auront lieu les tirs. Les arbitres désignent par tirage au sort l'équipe qui commence. L'équipe désignée lors du tirage au sort a le droit de choisir si elle commence ou termine la série de tirs.

En cas d'égalité après les cinq tirs de chaque équipe au premier tour, une deuxième série de jets de sept mètres pour laquelle commence l'équipe qui n'a pas effectué le dernier jet de la série de tirs.

### **Deuxième série de tirs au but**

Chaque équipe désigne cinq joueurs habilités à tirer, les joueurs ayant participé à la première série peuvent être à nouveau désignés ;

*A nombre de tireurs équivalent dès qu'une équipe prendra l'avantage elle sera déclarée vainqueur. Nota : cela signifie que, lors de la deuxième série des tirs au but, dès qu'une équipe dispose d'un but d'avance sur l'autre équipe (à nombre de joueurs ayant tiré équivalent), alors cette équipe est déclarée vainqueur.*

Si à l'issue de cette seconde série, les équipes sont toujours à égalité on recommence une autre série qui s'achèvera de manière identique à la seconde.

Pour chaque série de jets de sept mètres, les joueurs autorisés à tirer et les gardiens de but autorisés sont les joueurs inscrits sur la feuille de match, qui ne sont pas disqualifiés ou temporairement exclus au coup de sifflet final de la rencontre.

Les infractions graves commises pendant la période des jets de sept mètres doivent, dans tous les cas, être sanctionnées par une disqualification. En cas de disqualification ou de blessure d'un tireur ou d'un gardien de but, un remplaçant habilité à jouer doit être désigné.

Pendant les tirs respectifs, seul le tireur, le gardien de but désigné et les arbitres peuvent se trouver sur la moitié du terrain concerné.

## **2.6. Limitations**

Pour la compétition « Coupe de Lorraine », le nombre maximum de joueurs (ses) par rencontre est de 12 dont :

- Un seul étranger, licence E
- Trois licences B ou C, ou deux licences B et une licence E, ou deux licences C et une licence E

### **3. REGLEMENTS FINANCIERS**

Les clubs visiteurs supportent l'intégralité de leur frais de déplacement.

Les frais d'arbitrage sont à la charge du club recevant et ils sont à régler avant le début de la rencontre.

Pour la finale masculine, ainsi que la finale féminine, les frais d'arbitrage sont à la charge de la LLHB.

### **4. ATTRIBUTION DU TROPHEE**

Le trophée reste définitivement acquis au club vainqueur.

### **5. CAS NON PREVUS**

Pour tous les cas non prévus ou non précisés dans le présent guide, se reporter aux règlements généraux des compétitions dans le « Guide Sportif 2015-2016 » ou envoyer votre demande à la Commission d'Organisation des Compétitions de la LLHB, par mail ou courrier uniquement.